

TABLEAU RECAPITULATIF DES TARIFS 2020-2021

Frais obligatoires*			
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
Scolarité* Cantiliens	71 €	71 €	38 €
Scolarité* Non Cantiliens	76 €	76 €	38 €

Comme l'an passé, nous vous proposons un **tarif de soutien** qui est de **80 € ou plus** si vous le désirez.
 Nous vous serions reconnaissants, de bien vouloir nous faire savoir dès à présent le tarif que vous avez retenu (circulaire « Financement et engagement » à compléter), afin de nous permettre d'établir plus facilement les factures.

* Les frais de scolarité sont **prélevés mensuellement sur 11 mois**, de septembre 2020 à juillet 2021.

* L'assurance scolaire obligatoire, la mutuelle Saint Christophe, est comprise dans les frais de scolarité.

* **Un acompte de 117 euros vous sera demandé lors de l'inscription définitive de votre enfant et remboursé à la première facturation. Il ne sera pas remboursable en cas de désistement.**

Frais facultatifs	
Service cantine	2 € par jour
Service restauration	Inscription et rechargement auprès du service restauration scolaire de la mairie de Chantilly. Tarif du repas entre 4,95 € et 2,58 € pour les cantiliens (tarif dégressif suivant le quotient familial) et 5,70 € pour les non cantiliens
Périscolaire (7h30 – 8h15)	60 € par mois (2 à 4 jours par semaine)
Périscolaire exceptionnel	6€/jour (carnet de 10 tickets à acheter auprès de Mme Floquet)
Étude dirigée (17h-18h, à partir de la classe de CE1)	112 € par mois (2 à 4 jours par semaine)
Étude dirigée exceptionnelle (17h-18h, à partir de la classe de CE1)	9 €/jour
Garderie (17h-18h, classes de MS/GS et CP)	112 € par mois (2 à 4 jours par semaine)
Garderie exceptionnelle (17h-18h, classes de MS/GS et CP)	9 €/jour

Frais annuels	
Location de livres	60,50 € par an et par enfant (5,50 € par mois sur 11 mois)
Cotisation APEL (Association des Parents d'Élèves)	15 € par an et par famille
Cotisations UDOGECO/ASECB	42 € par an et par enfant
Frais de dossier	20 € par enfant

- **Contribution familiale**

Elle finance les travaux d'aménagement, de rénovation et de mise en sécurité ainsi que l'acquisition de matériels d'équipement, concourt au fonctionnement de services tels que l'infirmerie, bibliothèque, audiovisuel, multimédia et pastorale.

- **Assurance scolaire**

Tous les élèves doivent être assurés pour une période d'un an, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante (grandes vacances comprises).

L'école Saint Louis assure votre enfant pour ces différents risques auprès de la mutuelle Saint Christophe.

La cotisation est incluse dans les frais de scolarité, elle est de 8,80 euros par an.

- **Cotisation APEL**

Cette cotisation permet, d'une part le fonctionnement régulier de la représentation des parents d'élèves au sein de l'établissement (et dans les instances départementales et nationales de l'APEL (Association des Parents d'élèves)).

D'autre part, elle permet à votre association de parents de cofinancer des projets pédagogiques (sorties, théâtre, voyage...)

- **Cantine**

Contactez la Mairie.

- **Modalités de paiement**

Les *factures* vous seront adressées *mensuellement*.

Vous avez le choix entre :

- ▶ Le règlement par prélèvements automatiques mensuels.

Les prélèvements seront effectués vers le 10 de chaque mois, **pendant 11 mois, de septembre 2020 à juillet 2021.**

Un document SEPA est joint, pour les familles qui ne l'ont pas encore complété et qui souhaitent le faire.

Tout problème (changement de compte, insuffisance de provisions) doit être signalé avant la fin du mois précédent afin d'être pris en compte à temps.

En cas de rejet de prélèvement, les frais facturés par notre banque seront répercutés sur le compte famille.

- ▶ Le règlement par chèque.

Nous vous rappelons que la facture doit être intégralement réglée à la fin de chaque mois à l'ordre de l'OGEC Saint Louis.

Les règlements en espèces ne sont plus acceptés.

Nous vous prions de signaler toute erreur de facturation à Madame Népoux.

En vous remerciant.